

l'an deux mil vingt -quatre
le vingt-trois janvier à vingt-et-une heures
LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique
ordinaire, en mairie de Cernay-la-Ville,
Sous la présidence de Madame Claire CHERET, Maire

Etaient présents : Mmes et MM. BONY, BOUSSIOUS, CHARIERAS, CHERET,
COSTEDOAT, DIOP, FLOHIC, FOUILLOT, GIBAUD-AZIZA, LAMIRAL,
MILON, MUNIER, PASSET, SANTINHO

Date de convocation
18 JANVIER 2024

formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : M. CZEPCZAK a donné procuration à M. BONY
M. EVEN a donné procuration à Mme GIBAUD-AZIZA
Mme GILLMANN a donné procuration à Mme MILON
Mme LE MOING a donné procuration à M. FOUILLOT
Mme RANCE a donné procuration à M. LAMIRAL

**Date d'affichage
de la convocation**
18 JANVIER 2024

**Date de publication
de la délibération**
1^{er} FEVRIER 2024

Absent : ./.

M. DIOP a été élu secrétaire

Nombre de conseillers 19

Présents 14

Votants 19

OBJET : Tarifs du club ados

Mme la Maire propose à l'Assemblée de voter les tarifs du club ados suite au marché de prestation de services passé avec le Bazar Culturel. Elle précise que le club ados ouvrira tous les samedis après-midi et toutes les vacances scolaires, à l'exception du mois d'août et des vacances de Noël. A la demande de M. FOUILLOT, elle rappelle que le club ados est habilité pour l'accueil de 40 jeunes.

Mme la Maire indique que le projet pédagogique du Bazar Culturel répond aux attentes de la municipalité et que des subventions CAF sont envisageables pour les projets portés par les jeunes.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après échanges de vues et délibérations,
À l'unanimité,

FIXE les tarifs applicables au club ados comme suit :

| Tranches | ADHÉSION ANNUELLE* | | ADHÉSION** OCCASIONNELLE | |
|--------------------|--------------------|-------------|-----------------------------|-------------|
| CERNAYSIENS | | | | |
| | 1 enfant | 2 et + | 1 enfant | 2 et + |
| A | 150€ | 135€/enfant | 100€ | 90€/enfant |
| B | 140€ | 126€/enfant | 90€ | 81€/enfant |
| C | 130€ | 117€/enfant | 80€ | 72€/enfant |
| D | 120€ | 108€/enfant | 70€ | 63€/enfant |
| EXTERIEURS | | | | |
| | 1 enfant | 2 et + | 1 enfant | 2 et + |
| A | 195€ | 175€/enfant | 130€ | 117€/enfant |
| B | 182€ | 163€/enfant | 117€ | 105€/enfant |
| C | 169€ | 152€/enfant | 104€ | 93€/enfant |
| D | 156€ | 140€/enfant | 91€ | 81€/enfant |

* Couvrant les périodes d'ouverture du club ados pendant les vacances scolaires, samedis et soirées

** Couvrant uniquement les périodes d'ouverture du club ados pendant les vacances scolaires.

PRECISE que l'adhésion est valable pour l'année calendaire en cours et qu'il n'y a pas de réduction de tarifs au prorata temporis.

RAPPELLE les tranches du quotient familial applicables :

| Tranches | Quotient familial |
|----------|------------------------------|
| A | De 14 005,01 € et plus |
| B | De 11 205,01 € à 14 005,00 € |
| C | De 8000,01 € à 11 205,00 € |
| D | Moins de 8 000,00 € |

PRECISE que le quotient familial est calculé de la manière suivante :

$$QF = \frac{\text{Revenu imposable}}{\text{Nombre de parts}}$$

DIT que ces tarifs s'appliquent à compter du 1^{er} février 2024.

Pour extrait conforme
Cernay-la-Ville, le 1^{er} février 2024

La Maire
Claire CHERET




Le secrétaire de séance
Massamba DIOP



Mis en ligne le 01/02/2024 à 10h53

REÇU EN PREFECTURE

le 01/02/2024

Application agréée E-legalite.com